Chartres (28) : 15 ans de réclusion pour le violeur centrafricain

28/02/2017 à 18h53

Cyrus Bounandélé, un Mainvillois de 33 ans, a été condamné à 15 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises d'Eure-et-Loir, ce lundi 27 février 2017.

Le verdict est tombé en un peu plus de trois heures, ce lundi 27 février 2017 : quinze années de réclusion ciminelle. Cyrus Bounandelé a été jugé suffisamment inquiétant par les jurés de la cour d'assises, pour qu'ils décident d'assortir cette condamnation de dix ans de peine de sûreté. Après sa sortie de détention, ce Mainvillois de 33 ans, de nationalité centrafricaine, sera expulsé du territoire français, avec interdiction définitive d'y remettre les pieds.

L'homme était jugé, depuis jeudi, pour avoir violé une prostituée dans sa camionnette, à Nogent-le-Phaye, le 26 avril 2015.

(…)

En 2013, une jeune Chartraine avait porté plainte contre son agresseur. L'homme aurait forcé sa porte et abusé d'elle à plusieurs reprises. Mais, ce n'est que dans le cadre du dossier de viol sur la prostituée que les enquêteurs ont pu mettre un nom sur un suspect, grâce aux relevés ADN effectués à l'époque.

(…)

Après le verdict, l'homme a été reconduit en détention.

L'Echo Républicain